



**Administration générale de l'Enseignement
et de la Recherche scientifique**

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

**Numéro vert « Ecole et parents », une ligne
d'information pour les parents touchés par
la violence scolaire**

ANNEE SCOLAIRE 2012-2013 ET SUIVANTES



Circulaire n° 4156 du 01/10/2012

Numéro vert « Ecole et parents », une ligne d'information pour les parents touchés par la violence scolaire

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental ordinaire et spécialisé - Secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 01/09/2012
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Destinataires de la circulaire

- Aux Directions des établissements de l'Enseignement fondamental et secondaire, ordinaires et spécialisés, organisés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;
- Aux Directions des internats et homes d'accueil ;
- Aux Directions des internats annexés et homes d'accueil annexés ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Associations de Parents.

Signataire

Administration : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique
Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Mme Lise-Anne HANSE, Directrice générale

Personnes de contact

Numéro vert : 0800/ 95 580

Nombre de pages : 1
Annexes : 1 affiche A4

--	--	--

Madame, Monsieur,

Je vous invite à prendre connaissance de la présente circulaire dédiée à la mise à disposition d'un numéro vert « Ecole et Parents » auprès des parents d'élèves touchés par la violence scolaire.

« Ecole et Parents » est un service mis en place par le Service des Inscriptions et de l'Assistance aux Etablissements scolaires. Il fait partie du Plan d'Actions visant à Garantir les conditions d'un Apprentissage Serein (P.A.G.A.S), approuvé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 26 mars 2009.

« Ecole et Parents » a pour objectif d'orienter les parents notamment vers les acteurs scolaires locaux, tels que les chefs d'établissement, les enseignants, les éducateurs, mais aussi, entre autres, les CPMS et le Service de Médiation. Ceux-ci sont en effet les premiers intervenants de terrain et donc les mieux informés des situations/conflits, et des méthodes les plus adéquates pour intervenir. Ce faisant, « Ecole et Parents » s'intègre dans un ensemble de dispositifs qui poursuivent les mêmes objectifs, sans se substituer aux services existants. Le numéro vert est donc disponible pour les parents, si toute interrogation subsiste après avoir questionné les acteurs scolaires locaux. Ces informations peuvent porter sur :

- les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui peuvent être activés (CPMS, Service de Médiation scolaire, Délégué général aux droits de l'Enfant, ...) et la façon d'y faire appel ;
- les autres services qui peuvent proposer une aide ou un accompagnement (A.M.O., Associations de Parents, Service Droit des jeunes, ...) ;
- les procédures dans les domaines psychologique, social, juridique ou administratif (changement d'école, recours...).

L'équipe répondant à la permanence téléphonique est composée de professionnels (psychologues, juriste, enseignants, gradué en communication) formés à la relation d'aide et à l'écoute téléphonique.

La ligne est accessible du lundi au vendredi, de 9 h à 13 h, au numéro suivant :

0800 / 95 580

Pour faire connaître ce nouveau service, nous vous adressons une affiche et quelques cartes présentant le numéro « Ecole et Parents ». En vue de diffuser l'information le plus largement possible, nous vous demandons de placer l'affiche dans un espace fréquenté par les parents d'élèves (remarque : ce numéro vert est exclusivement réservé aux parents ou responsables d'élèves).

Si vous souhaitez recevoir des affiches supplémentaires en vue d'orienter les parents d'élèves vers notre service, merci de vous adresser par courriel à l'adresse ecole.et.parents@cfwb.be ou au numéro 0800/95 580.

Le service des Inscriptions et de l'Assistance aux Etablissements scolaires se tient à votre disposition pour toute question relative à cette matière.

Je vous souhaite une bonne réception de la présente.

**Pour la Directrice générale absente
La Directrice générale adjointe**

Claudine LOUIS